

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 octobre 2021, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

Serge Péloquin	Sorel-Tracy
----------------	-------------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Joanie Lemonde, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : Avant la séance, à 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, le Conseil tient la présente séance à huis clos puisque la capacité physique de la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires en vigueur pour accueillir du public. En ce sens l'enregistrement audiovidéo de la séance sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-10-273

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 7.2, 7.3 et 10.2;
- Ajouts des sujets ci-dessous au point « Affaires nouvelles » :
 - o 23.1 Autorisation d'enclencher la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur/coordonnatrice au développement culturel;

- o 23.2 Remerciements (M^{mes} Marie-Pier Lachance et Marie-Josée Bourbonnais);
- o 23.3 Hommage à MM. les Conseillers régionaux Denis Marion et Michel Blanchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-274 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 25 AOÛT 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 25 août 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-275 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 septembre 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-276 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE DU 26 AVRIL 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de suivi budgétaire (CSB) du 26 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-277 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 4 MAI 2021**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 4 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-278 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 9 JUIN 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 9 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-279 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2021 et totalisant 1 349 857,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-280 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2021 et totalisant 22 676,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2021-10-281 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2021 et totalisant 80 937 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2021-10-282 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2021 et totalisant 1 077,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Le Conseiller régional Denis Marion, à titre de président du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC), tient à souligner la réception de l'attestation de conformité de la ministre de la sécurité publique relativement au schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé dont l'adoption est prévue lors de la présente séance.

2021-10-283 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 220-53-2021 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, lequel modifie le règlement de zonage n° 220 de cette municipalité

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 220-53-2021 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-284 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 395-21 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, lequel modifie le règlement de zonage n° 290-06 de cette municipalité.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 395-21 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT FIXANT LA DATE DE LA VENTE ANNUELLE DES IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 341-21 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes au deuxième mardi de juin (abrogation du règlement numéro 334-21).

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 288-18 (DISPOSITIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DES BOISÉS)

M. le Conseiller régionale Alain Chapdelaine donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 342-21 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 288-18 afin d'ajouter des dispositions concernant les exploitations de ligniculture.

Un projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante.

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 343-21 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel (abrogation du règlement 265-17).

2021-10-285

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À DES ORGANISMES

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC, à leur réunion du comité général de travail (CGT) du 6 octobre 2021, ont convenu d'octroyer des contributions financières à deux organismes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner ces contributions financières;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC entérine les contributions financières ci-dessous à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours :

- 1 000 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel à titre de don pour le super-bénéfice qui aura lieu le 6 novembre 2021;
- 500 \$ dans le cadre de l'Arbre de joie, fête de Noël pour les enfants malades prévue le 7 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-286 **AFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION COVID POUR CONTRIBUER FINANCIÈREMENT À LA PROCÉDURE MENÉE PAR LE COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE POUR RENOUELER LE STATUT DE LA RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE DU LAC-SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel, par sa résolution 2021-07-208, accordait un montant de 10 000 \$ au Comité ZIP du lac Saint-Pierre à titre de soutien financier pour la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que ce soutien financier a été traité comme une contribution financière à un organisme;

CONSIDÉRANT que la MRC désire plutôt utiliser une partie de la subvention COVID pour cette contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu de modifier la résolution 2021-07-208;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- affecte un montant de 10 000 \$ de la subvention COVID pour contribuer financièrement à la procédure menée par le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour renouveler le statut de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre;
- modifie la résolution 2021-07-208 afin de retirer la contribution financière au comité ZIP du lac Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-287 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-01-27 - AJOUT D'UN MEMBRE OBSERVATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-27 établissant la composition du conseil d'administration de l'organisme Développement économique Pierre-De Saurel, soit :

- Quatre (4) représentants du milieu des affaires;
- Deux (2) représentants du milieu agricole/agroalimentaire;
- Un (1) représentant du milieu de l'économie sociale;
- Le préfet de la MRC ou un (1) représentant élu;
- Le maire de la ville-centre;
- Le député provincial, à titre d'observateur;

CONSIDÉRANT la résolution CA 2021.08.17-9 de Développement économique Pierre-De Saurel demandant à la MRC de Pierre-De-Saurel d'accepter l'ajout d'un siège observateur au sein de son conseil d'administration pour le président du conseil d'administration de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC ajoute un siège observateur au conseil d'administration de Développement économique Pierre-De Saurel pour le président du conseil d'administration de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-288

FRR, VOLET 3 - PROJETS « SIGNATURE INNOVATION » : AUTORISATION DE DÉPOSER LE DEVIS ET LES DOCUMENTS CONNEXES DU PROJET « CARREFOUR VIRTUEL RÉGIONAL D'ATTRACTION, D'INSTALLATION ET DE RÉTENTION DES TALENTS ET DES FAMILLES »

CONSIDÉRANT qu'en janvier dernier la MRC avait transmis à l'unanimité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un avis d'intérêt (phase A du projet) pour réaliser des consultations, identifier un projet « Signature-Innovation » en lien avec le FRR Volet 3, rédiger le devis et les documents connexes au projet identifié;

CONSIDÉRANT qu'en avril dernier, la MRC et le MAMH ont conclu un Protocole d'entente permettant de mandater le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) de Pierre-De Saurel pour assurer la coordination du projet;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont été consultés par les représentants du CJE de Pierre-De Saurel, coordonnateur du projet « Signature innovation », afin d'obtenir leurs points de vue sur leurs préoccupations ainsi que sur les différents aspects et composantes à prévoir dans le projet;

CONSIDÉRANT que les organismes membres du Chantier d'attraction de la main d'œuvre ainsi que plus de 40 entrepreneurs de la région ont aussi été consultés pour connaître leur point de vue concernant le dossier de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que ces organismes et entrepreneurs de la région approuvent et adhèrent à cette démarche concertée qui se veut très prometteuse pour le développement de la région (rétention, attraction et intégration);

CONSIDÉRANT que l'élaboration du devis a été menée en concertation avec le MAMH qui considère ainsi que le projet a un caractère innovant, tel que requis pour le volet 3 du FRR;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance du devis et qu'une présentation des grandes lignes du document leur a aussi été faite avant la séance de ce soir afin de fournir les précisions requises;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est satisfait et en accord avec le projet, le devis descriptif et les informations jointes aux documents connexes;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet « Carrefour virtuel régional d'attraction, d'installation et de rétention des talents et des familles »;
- autorise la transmission du devis des travaux relatifs au projet « Signature Innovation » et des documents connexes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de conclure une entente;
- mandate le Carrefour Jeunesse Emploi Pierre-De Saurel à titre de coordonnateur du projet;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document en lien avec les prochaines étapes de ce projet pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-289 **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU C2201 ET C2204 - DP-2021-10-17**

Les membres du Conseil prennent connaissance du résultat de l'ouverture des propositions reçues à la suite de la demande de prix DP-2021-10-17 relative aux services professionnels d'ingénierie dans le cadre des projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- C2201 – Troisième rivière Pot au Beurre, branche 3 (Saint-Aimé et Saint-Robert);
- C2204 – Cours d'eau Vivian (Saint-David);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau relatifs aux projets d'entretien C2201 et C2204 sont sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont été invitées à déposer une proposition;

CONSIDÉRANT que trois (3) propositions conformes ont été reçues dans les délais prescrits, soit :

- ALPG consultants inc. pour un montant de 42 655,73 \$(taxes incluses);
- Groupe PleineTerre inc. pour un montant de 57 389,77 \$ (taxes incluses);
- TetraTech QI inc. pour un montant de 37 528,99 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la proposition du TetraTech QI inc. s'est avérée la plus basse conforme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à TetraTech QI inc. le contrat de services professionnels d'ingénierie relatif aux projets d'entretien de cours d'eau C2201 et C2204 dont la proposition est au montant de 37 528,99 \$, taxes incluses;
- confirme que la présente résolution et les documents constituant la demande de prix DP-2021-10-17 tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2021-10-290 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - AO-2021-09-05**

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémo du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles et de la directrice générale adjointe concernant le résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public AO-2021-09-05 pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux (RDD).

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit :

- Revolution Environmental Solutions LP au montant annuel de 90 129 \$ (taxes incluses);
- CRI Environnement inc. au montant annuel de 88 422 \$ (taxes incluses);
- Triumvirate Environmental au montant annuel de 98 999 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise CRI Environnement inc. est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les prix soumis comprennent deux années de renouvellement ainsi que le contrat initial d'une durée de trois ans;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à l'entreprise CRI Environnement inc. le contrat de collecte, transport et traitement des RDD au montant de 88 422 \$ (taxes incluses) par année pour une durée de cinq ans, et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services tiennent lieu de contrat entre les parties pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT D'UN MÉMO CONCERNANT L'IMMIGRATION DANS LA RÉGION

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémo du 7 octobre 2021 de la chargée de projet en immigration relativement à la consolidation d'un plan d'action en immigration qui leur sera éventuellement soumis pour approbation.

2021-10-291

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 1 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE AU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-86 autorisant la signature de la convention d'aide financière avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée à l'Économie concernant le réseau « Accès entreprise Québec » (AEQ);

CONSIDÉRANT que ladite convention d'aide financière a été signée 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil du Trésor a autorisé une modification aux modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du réseau AEQ;

CONSIDÉRANT l'avenant 1 de la convention d'aide financière relative au réseau AEQ précisant les modifications apportées aux conditions de l'aide financière versée sous forme d'avance (100 000 \$) ainsi qu'à l'admissibilité d'une dépense applicable uniquement à ce montant;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de cet avenant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet, M. Gilles Salvat, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant 1 à la convention d'aide financière relative au réseau « Accès entreprise Québec »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-292 **ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MANDATÉ POUR ÉTUDIER LE RAPPORT DE L'IGOPP ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT SA MISE EN OEUVRE**

CONSIDÉRANT le rapport produit par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) à la suite du mandat qui lui avait été confié par la MRC en février 2019 (résolution 2019-02-52);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-379 créant un groupe de travail ayant comme mandat :

- d'analyser les recommandations formulées par l'IGOPP et de soumettre leur avis sur celles-ci aux membres du Conseil;
- de faire des recommandations concernant certains dossiers pour lesquels les membres du Conseil se sont engagés à réfléchir pour le développement et l'avancement de la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport produit par ce groupe de travail en date du 10 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été soumis aux membres du Conseil;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le rapport du groupe de travail mandaté pour étudier celui de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics (IGOPP);
- mandate le comité de suivi budgétaire (CSB) pour assurer le suivi des recommandations contenues dans ce rapport

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-293 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR CONCLURE UNE SERVITUDE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA CONCERNANT LE PASSAGE DE CONDUITS DE CANALISATION SOUS L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (EFA)**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Municipalité de Yamaska concernant l'installation de conduits de canalisation (aqueduc et égouts) sous l'EFA appartenant au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que, par bail signé entre la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu (devenue depuis la MRC de Pierre-De Saurel) et le gouvernement du Québec en date du 31 août 2001 et reçu par M^e Bernard Tremblay, notaire, sous le numéro 991 de ses minutes, la MRC a obtenu « l'usage » de l'emprise ferroviaire désaffectée localisée (EFA), entre autres, dans les municipalités de Sorel-Tracy, de Saint-Robert, de Yamaska et de Saint-Gérard-Majella pour servir à l'aménagement d'un parc linéaire (construction d'un sentier nature multifonctionnel) voué à des activités de plein air telles que, mais non limitativement, l'aménagement d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT que l'installation projetée des services publics est liée à la construction d'un immeuble à quatre logements sur le lot 5 078 590 sis au sud de l'EFA et à l'est de la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que les conduits de canalisation devront être installés sous l'EFA (lot numéro 5 079 242 visé par le bail décrit précédemment) dans le secteur de l'intersection des rues Fagnan et Robidoux;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- avise le gouvernement du Québec qu'il est favorable à la réalisation du projet de la Municipalité de Yasmaka;
- demande l'autorisation au ministère des Transports du Québec (MTQ) de conclure un protocole d'entente ou une servitude avec la Municipalité de Yasmaka concernant le passage des conduits de canalisation (aqueduc et égouts) sous l'emprise ferroviaire abandonné (EFA), le tout conformément à l'article 21.3 du bail de location signé le 31 août 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis précise qu'il ne participera pas aux délibérations concernant le prochain sujet à aborder, compte tenu des fonctions qu'il occupe au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy.

2021-10-294

ADHÉSION AU PROJET DE LA CAMPAGNE D'ACHAT DE CARTES-CADEAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (2^E ÉDITION)

CONSIDÉRANT le projet de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST) de poursuivre, pour une deuxième édition, sa campagne d'achat de cartes-cadeaux;

CONSIDÉRANT que la campagne de cette année sera bonifiée afin de faciliter l'achat des cartes-cadeaux;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à donner un élan économique, avant les Fêtes, aux entreprises de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette initiative de la CCIST s'adresse non seulement à ses membres, mais à toutes les entreprises de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre de la campagne « J'ai trouvé à Sorel-Tracy »;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire renouveler sa participation financière de 25 000 \$;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- renouvelle sa participation financière à la campagne d'achat de cartes-cadeaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy, soit : 5 \$ par carte-cadeau vendue, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;
- autorise le versement de la somme nécessaire jusqu'au maximum de ce montant à la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy;
- affecte cette dépense à même la subvention COVID.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis qui s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2021-10-295 **PROLONGATION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2021 À MAI 2022**

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre les parties patronales et syndicales concernant la mise en place d'un projet-pilote visant la prolongation de l'horaire d'été à l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que cette prolongation implique la fermeture des bureaux de la MRC les vendredis après-midi;

CONSIDÉRANT qu'ainsi les bureaux de la MRC seront ouverts au public de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la mise en place de ce projet-pilote, lequel a fait l'objet d'un consensus des membres du Conseil présents lors de la réunion du comité général de travail (CGT) du 6 octobre 2021;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil autorise la mise en place du projet-pilote relatif à la prolongation de l'horaire d'été pour la période d'octobre 2021 à mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-296 **ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2022-2026 À LA SUITE DE L'AVIS DE CONFORMITÉ DE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, à sa séance du 7 juillet 2021, a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé (résolution 2021-07-220);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-250 concernant l'acceptation de corrections apportées au plan de mise en œuvre inclus à ce projet de SCRSI révisé;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité du SCRSI révisé délivrée par la ministre de la Sécurité publique le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que le SCRSI révisé doit être adopté par le Conseil de la MRC à la suite de la délivrance de cette attestation, conformément aux modalités prévues à l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026, tel qu'attesté par la ministre de la Sécurité publique;
- fixe la date d'entrée en vigueur dudit schéma au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-297 **ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU SCRSI 2022-2026**

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026 (résolution 2021-10-296);

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC, prévue à l'article 17 de la Loi sur la sécurité incendie, de déterminer une procédure de vérification périodique;

CONSIDÉRANT que cette procédure se veut un moyen de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre par les différents services d'incendie ainsi que le degré d'atteinte des objectifs prévus audit schéma;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-12 du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) approuvant le contenu de ladite procédure et autorisant sa transmission au Conseil de la MRC;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-298 **OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉTUDE DU SYSTÈME DE COMMUNICATION DES SERVICES D'URGENCE**

Les membres prennent connaissance de la note du coordonnateur à la sécurité incendie et civile relativement au projet de soumission pour étude des communications;

CONSIDÉRANT que cette étude permettra, entre autres, de vérifier la couverture d'ondes radio, de proposer l'emplacement optimal des tours de communication pour maximiser les systèmes radio, d'évaluer les infrastructures déjà existantes et ainsi faire les recommandations appropriées relativement à ces éléments;

CONSIDÉRANT que le comité régional en sécurité incendie et civile (CRSIC) recommande d'aller de l'avant avec cette étude;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC octroie le mandat pour l'étude du système de communication à la compagnie Production Électronique pour un montant de 18 028.36 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC 2020-2021

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel (période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021).

2021-10-299 **ADOPTION DES GRILLES TARIFAIRES 2022 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT COLLECTIF (STC) DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables aux services de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT les grilles tarifaires 2022 recommandées par la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC), organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif (résolution 2021-08-08);

CONSIDÉRANT que la grille concernant le transport adapté comporte cinq zones tarifaires distinctes dont une section hors territoire;

CONSIDÉRANT que la grille concernant le transport collectif comporte six zones tarifaires distinctes dont une urbaine et une section hors territoire;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles, des livrets de dix billets et de vingt-cinq billets ainsi que des billets unitaires seront offerts pour chacune des zones tarifaires;

CONSIDÉRANT que la grille tarifaire du transport collectif comporte également les tarifs applicables pour le service de Taxibus;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports, adopte les grilles tarifaires 2022 applicables au transport adapté et au transport collectif, incluant le service de Taxibus;

Que lesdites grilles soient publiées dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichées dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2021-10-300 **APPUI – DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AU QUÉBEC**

Les membres prennent connaissance de la résolution n° 2021-273 reçue de la MRC du Domaine-du-Roy, laquelle demande aux autorités gouvernementales compétentes de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC partage la position de la MRC du Domaine-du-Roy dans ce dossier;

CONSIDÉRANT de plus l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant son intention de déposer un projet de loi afin de modifier le système de santé en profondeur d'ici l'an prochain;

CONSIDÉRANT que cette annonce vient renforcer la pertinence de cette demande d'une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution n° 2021-273 de la MRC du Domaine-du-Roy;
- demande au gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministre de la Santé et des Services sociaux, de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec, laquelle décentralisation devra nécessairement impliquer un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec, et également assurer un maintien des services en continu pour le futur.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux; à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député du comté de Richelieu, à la présidente-directrice générale du CISSS de la Montérégie Est, au président de la Fédération québécoise des municipalités et au président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-10-301 **APPUI - PROJET D'EXPOSITION PERMANENTE DU BIOPHARE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue du Biophare concernant la réalisation d'une nouvelle exposition permanente nommée « Confluence »;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exposition permanente vise à remplacer l'actuelle exposition permanente présentée au Biophare depuis 2009;

CONSIDÉRANT que le Biophare est l'unique institution muséale agréée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) sur le territoire de la MRC et qu'ainsi il est régionalement reconnu pour son caractère supralocal;

CONSIDÉRANT que la nouvelle exposition permanente permettra d'augmenter la fréquentation du Biophare et d'atteindre une clientèle plus diversifiée grâce à l'utilisation d'une muséographie faisant une place plus importante aux nouvelles technologies numériques;

CONSIDÉRANT qu'avec ce nouvel attrait le Biophare jouera un rôle encore plus important dans la sensibilisation à la protection de l'environnement de la Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la MRC devait signifier son appui au projet avant le 11 octobre 2021, date limite pour le dépôt d'une demande d'aide financière au MCC en vue de sa réalisation;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens une lettre d'appui a été adressée au Biophare par le préfet le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cette lettre d'appui;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC ratifie la lettre d'appui au projet d'exposition permanente « Confluence » adressée au Biophare par le préfet le 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

2021-10-302

AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR POURVOIR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la coordonnatrice au développement culturel, M^{me} Marie-Pier Lachance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lachance quittera son poste, en tenant compte d'une période de transition, au début du mois de novembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice au développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-10-303

REMERCIEMENTS À M^{ME} MARIE-PIER LACHANCE

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la coordonnatrice au développement culturel, M^{me} Marie-Pier Lachance,

CONSIDÉRANT que M^{me} Lachance a toujours accompli avec brio les différentes tâches qui lui ont été confiées depuis son entrée en fonction en mai 2018 et démontré un grand intérêt envers son travail;

CONSIDÉRANT que M^{me} Lachance a travaillé sur divers projets, et ce, en concertation avec les membres du comité régional culturel (CRC) et en partenariat avec plusieurs artistes, organismes et intervenants du milieu culturel régional;

CONSIDÉRANT qu'elle a grandement contribué à promouvoir les activités et les projets d'ordre culturel ainsi qu'à faire connaître et reconnaître le talent des artistes de chez nous, et ce, malgré l'imposition d'un horaire de travail réduit à 3 jours et l'arrivée des contraintes liées au contexte pandémique;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a grandement apprécié sa rigueur, son professionnalisme, son intégrité et son dévouement;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : l'ensemble des conseillers régionaux

Que le Conseil de la MRC remercie chaleureusement M^{me} Marie-Pier Lachance pour l'excellent travail qu'elle a effectué durant ses trois années (3) et demie de service à la MRC à titre de coordonnatrice au développement culturel et lui souhaite beaucoup de succès et de beaux défis dans ses projets futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-10-304 **REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS À M^{ME} MARIE-JOSÉE BOURBONNAIS**

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de la directrice générale d'Azimut diffusion, M^{me} Marie-Josée Bourbonnais, après près de 32 années de service;

CONSIDÉRANT l'importance de sa contribution au développement culturel, social et économique de la région;

CONSIDÉRANT que M^{me} Bourbonnais était membre du comité régional culturel (CRC) depuis sa création en 2008;

CONSIDÉRANT les nombreux projets qu'elle a mis en œuvre dont, entre autres, Aventure T et Fuguer au théâtre qui ont permis durant plusieurs années de faire découvrir aux jeunes de la région les arts de la scène;

CONSIDÉRANT la reconnaissance du Conseil de la MRC pour le travail que M^{me} Bourbonnais a accompli et le dynamisme qu'elle a démontré, autant dans le cadre de ses fonctions chez Azimut diffusion qu'au sein des organismes régionaux dont la MRC;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : l'ensemble des conseillers régionaux

Que le Conseil de la MRC:

- remercie chaleureusement M^{me} Marie-Josée Bourbonnais pour sa grande implication dans le milieu culturel à titre de directrice générale d'Azimut diffusion et pour sa précieuse collaboration avec la MRC, notamment au sein du comité régional culturel (CRC);
- félicite également M^{me} Bourbonnais pour son nouveau poste à la direction du Théâtre Petit Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

HOMMAGE À MM. LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DENIS MARION ET MICHEL BLANCHARD

M. le Préfet Gilles Salvat, au nom des membres du Conseil de la MRC, prend la parole pour souligner le départ de MM. Denis Marion (Massueville) et Michel Blanchard (Saint-David) à titre de conseillers régionaux. Ainsi, il les remercie pour leur grande implication régionale et énumère, pour chacun, la liste des comités et des organismes où ils ont siégé en tant que représentant de la MRC au cours de leur mandat respectif (16 années pour M. Marion et 8 années pour M. Blanchard).

MM. Marion et Blanchard expriment à leur tour leurs remerciements.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil sont informés des questions qui ont été reçues à la MRC en vue de la présente séance.

2021-10-305 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que la séance soit levée à 21 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière